



INFORMATION SUR LES MISES A JOUR DES REGLEMENTS SPORTIFS SAISON 2019/2020

Ce document a pour objet de vous faire ressortir les modifications apportées dans nos règlements sportifs (en bleu). Il n'est évidemment pas rapporté ici l'ensemble des textes existants que nous vous invitons à relire attentivement afin de respecter et de faire respecter l'esprit et l'équité sportive dans notre sport.

L'ensemble du secteur Diversité des Pratiques vous en souhaite une bonne lecture ainsi qu'une bonne saison 2019/2020.

Règlement général des compétitions

Rappel :

3.2. Tableaux

3.2.1. Définitions

3.2.1.5. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5).

Cas particuliers : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés :

- D7 (cote strictement inférieure à 64) dans le cas de tableaux benjamins ou minimes :
- D8 (cote strictement inférieure à 32) dans les autres cas.

Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats.

Nouveautés 2019/2020

2. DISPOSITIONS COMMUNES

2.1. Règles du jeu

Toutes les compétitions sont soumises aux règles du jeu édictées par la Fédération en conformité avec celles de la fédération internationale, sauf exceptions explicitement mentionnées dans le présent règlement.

Par exemple, certains aménagements (match en temps limité, nombre de points par set, set unique, ...) sont autorisés. La mise en application du format utilisé doit être explicitement indiquée dans le règlement particulier de la compétition.

2.11.3. Compétitions se chevauchant

2.11.3.5 Si un joueur est inscrit à une compétition individuelle programmée sur plusieurs jours non consécutifs, il doit s'assurer de ne pas participer à deux compétitions différentes le même jour.

2.15. Horaires des matches et temps de repos

Des dérogations peuvent être accordées par la commission compétitions compétente, notamment dans les cas d'interclubs se déroulant en soirée, de compétitions individuelles programmées sur plusieurs jours non consécutifs, ou dans le cas de rencontres PromoBad.

Les matches doivent être programmés de telle sorte qu'aucun joueur ne joue plus de 8 matches par jour.

Si le système de marque utilisé comprend des matches plus courts que le système normal (matches en un seul set, par exemple), une dérogation peut être accordée par le juge-arbitre en charge de la compétition.

Tout joueur a droit à un temps minimum de repos entre deux matches. Ce temps, compris entre 20 et 30 minutes, sera le même pour toutes les disciplines et devra être précisé dans le règlement particulier de la compétition. **Il ne pourra être réduit qu'à la demande expresse de l'intéressé ou dans le cas d'un nombre réduit de points par set.** Le juge-arbitre pourra accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

2.17. Forfaits

Les joueurs placés en liste d'attente sont considérés comme étant non-inscrits à la compétition.

3. COMPETITIONS INDIVIDUELLES

3.2. Tableaux

3.2.2. Forme des tableaux

3.2.2.1. Les compétitions sont généralement organisées sous forme de tableaux d'élimination directe. Si le nombre de participants n'est pas une puissance de 2, certains d'entre eux bénéficient d'une exemption au premier tour. Dans ce cas, les places vacantes doivent être placées dans l'ordre et aux endroits indiqués par les cases numérotées dans les schémas de **l'annexe 04**.

3.2.2.3. Dans les tableaux comportant des poules, le nombre de qualifiés par poule est de 1 ou 2.

3.2.2.9. La mise en place d'un format de compétition est impérativement dépendante de la possibilité de pouvoir gérer informatiquement une éventuelle intégration des résultats dans Poona et qu'il soit répertorié dans l'Annexe 12 du présent règlement.

3.3. Programmation et déroulement de la compétition

3.3.1.5. L'ordre des matches dans les poules est déterminé par le juge-arbitre. En l'absence de toute contrainte particulière, il est établi de manière :

– à retarder, le cas échéant (ex. poule de 3) l'entrée en lice de la tête de série ;

– à programmer en dernier les matches réputés être décisifs. **Le détail de la programmation est en Annexe 11 Article 5.**

3.4. Résultats des matches

3.4.1. Classement des poules

A noter que le classement dans une poule ne peut en aucun cas servir pour l'organisation d'une nouvelle phase sous forme de poules, **à l'exception d'un format prévu en Annexe 12.**

3.4.3. Abandon

Le joueur ayant abandonné est crédité du nombre de sets et de points effectivement gagnés et son adversaire du nombre de sets et points nécessaires à la victoire.

3.4.4. Arrêt

Les résultats d'un joueur forfait ou ayant abandonné ne sont pas pris en compte pour le classement de la poule (ces résultats gardent leur validité pour le classement des joueurs).

5. ANNEXES

– **Annexe 02 Règlement particulier**

– **Annexe 07 Durées moyennes indicatives des matches**

– **Annexe 11 Modèles de tableaux**

– **Annexe 12 Formats des tableaux et des compétitions**

Annexe 02 Règlement particulier

1. LE REGLEMENT PARTICULIER D'UNE COMPETITION

- **Le mode de comptage de points**

Annexe 07 Durées moyennes indicatives des matches

1. DUREES MOYENNES INDICATIVES DES MATCHES

Afin d'élaborer l'horaire d'une compétition, on pourra se baser sur le tableau suivant, qui indique les valeurs moyennes couramment admises de durées de match (**matches en deux sets gagnants de 21 points**).

Annexe 11 Modèles de tableaux

- ordre des matchs dans les poules.

5. ORDRE DES MATCHS DANS LES POULES

Pour la détermination de l'ordre des matchs dans une poule dans le tableau ci-dessous, on considère que A est tête de poule.

Nombre de participants dans la poule	3	4	5	6	7
Tour 1	B-C	A-C B-D	B-C D-E	A-F B-E C-D	B-G C-F D-E
Tour 2	A-Perdant BC	Gagnant AC – Perdant BD Gagnant BD – Perdant AC	A-D C-E	A-E D-F B-C	A-G C-E D-F
Tour 3	A-Gagnant BC	Gagnant AC – Gagnant BD Perdant AC – Perdant BD	A-E B-D	A-D C-E B-F	A-F B-D E-G
Tour 4			A-C B-E	A-C B-D E-F	A-E B-F C-G
Tour 5			A-B C-D	A-B C-F D-E	A-D B-C F-G
Tour 6					A-C B-E D-G
Tour 7					A-B C-D E-F
Total matchs	3	6	10	15	21

Annexe 12 Formats des tableaux et des compétitions

1. FORMAT DES TABLEAUX

Format de tableau possible en fonction du nombre de joueurs/paires participant.

Ne sont pas concernés par ces formats :

- Les compétitions Promobad ;
- Les championnats de France individuels.

Nombre de joueurs/paires participant		Poule de 3	Poule de 4	Poule de 5	Poule de 6	Poule de 7	Elimination Directe
		3	1				
4		1					
5			1				
6	2						
7	1	1					
8					1		
9	3						
10		1	1				
11	2	1					
12	1	2					
13 à 32			1	1			
33 et plus	4				1		
		Possible mais limité à 10 poules (*)					Obligatoire

(*) Conformément à l'article 3.2.2.5 du RGC

2. FORMATS DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES OU PAR EQUIPES POSSIBLES (HORS PROMOBAD)

- Simple élimination avec gestion de la petite finale ou pas ;
- Poules de 3, 4, 5 ou 6 joueurs/paires vers simple élimination avec gestion de la petite finale ou pas ;
- Poule unique de 3, 4, 5, 6 ou 7 joueurs/paires ;
- Qualifications vers simple élimination, celles-ci pouvant prendre la forme de poules ou de simple élimination ;
- Tableau à double repêchage ;
- Poules suivies de poules de classement ;
- Tableau de consolante (en poule ou en élimination directe) ;
- Tableau à entrées progressives ;
- Ronde suisse ;
- Ronde italienne par équipes ;
- Championnats Interclubs.

Tenues vestimentaires et publicité

2. INSCRIPTIONS SUR LES VETEMENTS ET LES EQUIPEMENTS

2.1. Publicités autorisées sur la chemisette

2.1.2. Sur le dos de la chemisette ou de la robe, peuvent figurer, en respectant l'ordre suivant :

- une inscription (**en haut de chaque épaule ou au centre du haut de la chemisette ou de la robe**) avec le sigle ou le nom du fabricant n'excédant pas 20 cm² ;
- une inscription (**en bas de la chemisette ou de la robe**) avec le sigle ou le nom du fabricant n'excédant pas 20 cm².

Rencontres PromoBad

2. DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE PROMOBAD

2.5. Formule de compétition

Toutes les formules de compétition, individuelles ou par équipes, permettant l'intégration des résultats dans la base Poona et le calcul du classement sont autorisées.

Seules les formules classiques sont compatibles avec les logiciels et le système de calcul du classement par points.

Les matches à la durée ou les systèmes de marque non identifiés dans les règles du jeu édictées par la Fédération internationale ou la Fédération Française de Badminton par exemple, ne permettent pas l'intégration des résultats.

Championnat de France Interclubs

2. PROMOTION ET RELEGATION DES EQUIPES

2.1.4. Les équipes classées première et deuxième d'un championnat régional (compétition régionale de plus haut niveau en dessous du championnat de France) montent en N3. En cas de désistement d'une ou des deux équipes arrivées première ou deuxième de son championnat régional (ou d'impossibilité réglementaire de monter par la présence d'une autre équipe en championnat national), une place est proposée uniquement à l'équipe arrivée troisième du championnat régional. **Les noms des équipes promues doivent être transmis par les commissions régionales interclubs à la commission chargée de la gestion du championnat de France interclubs au plus tard à la date précisée en annexe 1.**

3. CONDITIONS PARTICULIERES POUR LA PROMOTION ET LA RELEGATION DES EQUIPES

3.1.2. Deux équipes d'un même club sont autorisées à participer au championnat National, avec au maximum une équipe par division.

3.1.5. Si une équipe de N1 est reléguée en N2 et que ce même club a déjà une équipe en N2, cette dernière, quel que soit son classement, est reléguée en N3.

3.1.6. Si une équipe de N2 est reléguée en N3 et que ce même club a déjà une équipe en N3, cette dernière, quel que soit son classement, est reléguée en championnat régional.

5. OBLIGATIONS DES EQUIPES

5.1. Obligations

5.1.1. Chaque club participant a l'obligation de compter, au 1er février de la saison en cours :

- un juge-arbitre actif (critère validé par les CLOT ou la CFOT) parmi ses licenciés ;
- une école de Badminton labellisée.

A partir de la saison 2019-2020, chaque club ayant une équipe en Top12 devra avoir le label Club Avenir, ou une Ecole Française de Badminton labellisée au minimum 3 étoiles.

22.TROPHEE ET QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT D'EUROPE DES CLUBS

22.1.2.Elle est qualifiée pour disputer le Championnat d'Europe des clubs. La FFBaD se charge d'inscrire l'équipe qualifiée pour cette manifestation **et procède au règlement des frais d'inscription.**

23.RESERVES ET RECLAMATIONS

23.1.1. Les réserves éventuelles portant sur des faits révélés pendant la rencontre doivent, sous peine de nullité, être signalées au Juge-Arbitre, notées sur la feuille de rencontre et présentées sur le formulaire prévu à cet effet (formulaire 7), **au moment où l'infraction supposée est commise.** Elles doivent être confirmées dans les

cinq jours par courrier adressé à la Commission fédérale chargée de l'Interclubs par tout moyen prouvant la date de réception, accompagnées du paiement d'une consignation d'un montant fixé par l'annexe 1.

25.ANNEXES ET FORMULAIRES

– Annexe 4 Déroulement d'une rencontre de saison régulière

Annexe 4 Déroulement d'une rencontre de saison régulière

3. VOLANTS

Les volants seront fournis par l'équipe hôte :

- En Top 12, au moins deux vitesses de volants de la même marque et du même type en quantité suffisante pour la rencontre ;
- En N1, N2 et N3, au moins une vitesse de volants de la même marque et du même type en quantité suffisante pour la(les) rencontre(s).

8. HORAIRES

8.1.1. La rencontre devra avoir lieu le samedi ou le dimanche prévu pour la journée concernée au calendrier.

Une rencontre peut débuter:

- le samedi, à 13h au plus tôt et 19h au plus tard ;
- le dimanche, à 10h au plus tôt et 14h au plus tard.

Les clubs sont tenus de communiquer un jour et un horaire pour leurs rencontres à domicile sur le dossier d'inscription, dans le délai d'inscription requis.

Par défaut, sans précision du club, l'horaire standard retenu est le samedi à 16 heures pour le début de la rencontre.

8.1.2. Si un club accueille deux rencontres, le début de la deuxième rencontre devra être espacé de 3 heures minimum par rapport à la première rencontre. Par défaut, l'horaire standard pour le samedi est à 13 h pour la première rencontre (équipe 2) et 16 h pour la seconde rencontre (équipe 1).

8.1.3. Si un club accueille trois rencontres, le début de la rencontre de l'équipe 1 devra être espacé de 3 heures minimum par rapport à celui des équipes 2 et 3. Par défaut, l'horaire standard pour le samedi est à 13 h pour les deux premières rencontres (équipe 2 et 3) et 16 h pour la troisième rencontre (équipe 1).

8.1.4. Si 2 clubs différents sont amenés à partager un équipement le même jour, les horaires des 2 rencontres doivent être espacés d'au moins 3 heures.

8.1.5. La dernière journée de la saison régulière se déroule comme suit :

- club ayant une seule équipe : samedi 16h
- club ayant deux équipes : samedi 13h (équipe 2) et 16h (équipe 1)
- club ayant trois équipes : samedi 13h (équipes 2 et 3) et 16h (équipe 1).

9. DEROGATIONS : HORAIRES, LIEU, HAUTEUR, TRIBUNE

9.1.1. Toute demande de modification du jour et/ou de l'horaire d'une rencontre **après publication du calendrier de la saison**, ainsi que toute demande concernant la salle (hauteur inférieure ou absence de tribune) devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de la CFC à l'aide du formulaire 8 « Demande de dérogation ».

Championnat de France par équipe d'entreprise

4. INSCRIPTION DES EQUIPES

Toute entreprise intéressée doit inscrire **une équipe auprès de la Fédération**. L'inscription doit être renouvelée annuellement, selon les modalités définies en annexe 1 et à l'aide du formulaire joint en formulaire 1.

5. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

5.3.2. Déclaration d'équipe

La déclaration d'équipe est à adresser à la Fédération pour la date précisée dans l'annexe 1. Cette liste pourra être modifiée jusqu'à 30 jours avant la date du Championnat.

5.3.4. Composition des poules

En cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, elles sont départagées entre elles en fonction de la valeur des points représentée par les trois meilleurs hommes et les trois meilleures dames.

6. DEROULEMENT DES RENCONTRES

6.8. Tenues

Les joueurs doivent respecter la réglementation fédérale en vigueur concernant les tenues vestimentaires. **Il est obligatoire que les joueurs d'une équipe portent à chaque rencontre une tenue de couleur uniforme. Les tenues représentatives de l'entreprise sont souhaitables.**

6.9. Réunion des capitaines

Une équipe qui n'a pas de représentant à cette réunion doit fournir la liste des présents au juge arbitre, au plus tard à 16h le vendredi précédant la compétition, par tout moyen permettant de prouver la réception (courriel, texto), sous peine d'être mise hors championnat.

La Commission Fédérale des Compétitions